



## Message d'accompagnement pour l'objet à l'ordre du jour de l'assemblée communale

### MOBUL – intégration à la communauté régionale des transports

#### Introduction

Après l'intégration des quatre nouvelles communes, Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens, à l'Association de communes « MOBUL – Agglomération » le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la commune de Marsens a maintenant l'opportunité rejoindre le volet « MOBUL – Mobilité » puisque l'assemblée des délégués des communes membres de MOBUL a validé le 3 octobre dernier le budget 2025, avec notamment l'extension de la ligne 201 vers Vuippens et Marsens.



#### Objectifs du conseil communal

La décision d'intégrer la communauté régionale des transports permettra d'améliorer et de faciliter les déplacements quotidiens des citoyen-ne-s grâce à des connexions élargies et des tarifs simplifiés.

Grâce au compromis qui a pu être trouvé entre les différents acteurs, une desserte pour l'ensemble des citoyen-ne-s de Vuippens et Marsens a pu être retenue. C'est une étape significative pour le développement du réseau de mobilité de la commune.

Le Conseil communal peut ainsi répondre aux attentes exprimées par les citoyen-ne-s, lors des dernières assemblées communales. Bien que cela implique quelques ajustements temporaires, cette décision ouvre des perspectives positives pour l'avenir.

#### Situation actuelle

Lors de la dernière assemblée du 27 mai dernier, les négociations avec les Transports Publics Fribourgeois (TPF) étaient encore en cours, mais la possibilité de desservir le village de Vuippens a été évoqué, grâce aux mesures temps effectuées.

Pour atteindre cet objectif, quelques concessions ont été nécessaires pour garantir la tenue de l'horaire en passant par le village de Vuippens, en raison du maintien souhaité par le Canton et le HFR de la desserte de l'hôpital de Riaz.

Aussi, la prolongation au nord de la ligne 201, avec une cadence de 15 minutes, desservira nouvellement l'arrêt « Riaz – CO », puis fera **une boucle** pour rallier les arrêts « Vuippens – village » et « Marsens - village » qui constituera le nouveau terminus.



# Commune de Marsens

L'arrêt « Riaz – hôpital » sera desservi toutes les 30 minutes, à savoir 2x par heure sur le trajet aller (direction Marsens) et 2x par heure sur le trajet retour (direction Bulle). L'HFR restera accessible toutes les 15 minutes en transports publics grâce à l'arrêt « Riaz – centre » qui se situe à moins de 300 mètres de l'entrée principale. A noter que l'arrêt « Echarlens – bifurcation », bien que situé sur le nouveau tracé de la ligne 201, ne sera pas desservi à la suite de la décision de la Commune d'Echarlens.



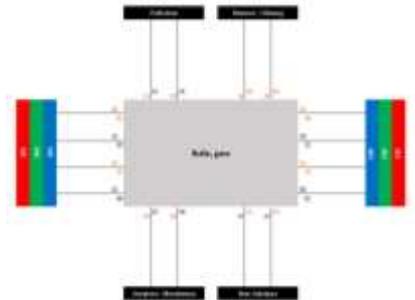
Les **aménagements du côté de Vuippens seront provisoires** dans l'attente de la réalisation du terminus, qui sera intégré dans le projet d'agglomération de cinquième génération (PA5) de MOBUL, pour une réalisation des infrastructures dès 2028-29 afin de bénéficier de subventions de la Confédération.

Au sud, la ligne 201 sera prolongée vers l'arrêt « Epagny – Motel » et fera son terminus à « Epagny - Les Gattes ».

## Avantages importants

### 1) Amélioration des correspondances

Tous les bus urbains arriveront à la gare aux 0', 15', 30', 45' et repartiront une minute plus tard, ce qui donnera non seulement une très bonne correspondance entre les bus de Mobul mais également avec le RER Bulle-Romont-Fribourg dans les deux sens



### 2) Extension de la zone tarifaire 30

La zone tarifaire 30 de Frimobil est étendue aux nouveaux arrêts du réseau Mobul.

Il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'ensemble des utilisateurs des bus (Mobul ou bus régionaux) qui bénéficieront ainsi d'un **tarif unique** sur l'ensemble du réseau de bus de l'agglomération, contrairement à 2 zones actuellement.



**Billet individuel**

Zones / Zonen	Tarif entier / Tarif réduit	
	2 <sup>e</sup> / 2. Kl.	2 <sup>e</sup> / 2. Kl.
1	3.00	2.30
2	5.40	3.20



# Commune de Marsens

## Les coûts

Les montants « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que les communes de Broc, Echarlens et Le Pâquier ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elles ne sont pas desservies par le bus.

Avec l'extension de la ligne 201, les communes de Gruyères et Marsens participent désormais à ces frais.

Pour 2025, le montant à charge de Marsens, pour la mobilité, sera finalement inférieur à 100'000 CHF. Grâce aux âpres négociations entreprises par Mobul, l'offre des TPF a été revue et corrigée à la baisse.

Commune		Population légale connue à l'établissement du budget	Indice du potentiel fiscal de l'année du budget	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Participations aux frais de fonctionnement	Participations aux frais d'investissement	Total
Bulle		25'722	101.40	2'608'211	72.87%	1'323'859.00	0.00	1'323'859.00
Morlon		661	102.26	67'594	1.88%	34'238.00	0.00	34'238.00
Le Pâquier								
Riaz		2'874	89.69	257'769	7.43%	135'006.00	0.00	135'006.00
Vuadens		2'541	86.94	220'915	6.42%	116'683.00	0.00	116'683.00
Broc								
Echarlens								
Gruyères		2'282	91.46	208'712	5.99%	108'747.00	0.00	108'747.00
Marsens		2'071	90.80	188'047	5.40%	98'167.00	0.00	98'167.00
<b>Total</b>		<b>36'151</b>		<b>3'551'247</b>	<b>100.00%</b>	<b>1'816'700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'816'700.00</b>

Pour information, chaque année l'offre TPF est adaptée et renégociée.

La participation des communes est déterminée en fonction de 3 critères :

- « MOBUL – Agglomération » (administration) – toutes les communes membres
- « MOBUL – Mobilité » (transports) - les communes bénéficiant des bus
- Des investissements consentis (réalisations) – selon les projets de chaque commune

Compte	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01 - Charges de fonctionnement	1'120'000.00	1'120'000.00	1'120'000.00	1'120'000.00	1'120'000.00	1'120'000.00
02 - Charges d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
03 - Revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
04 - Revenus d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>1'120'000.00</b>	<b>1'120'000.00</b>	<b>1'120'000.00</b>	<b>1'120'000.00</b>	<b>1'120'000.00</b>	<b>1'120'000.00</b>

Chaque commune est libre de planifier les investissements qu'elle souhaite réaliser. Cependant, elle doit se tenir au calendrier qu'elle aura fixé dans le PA.



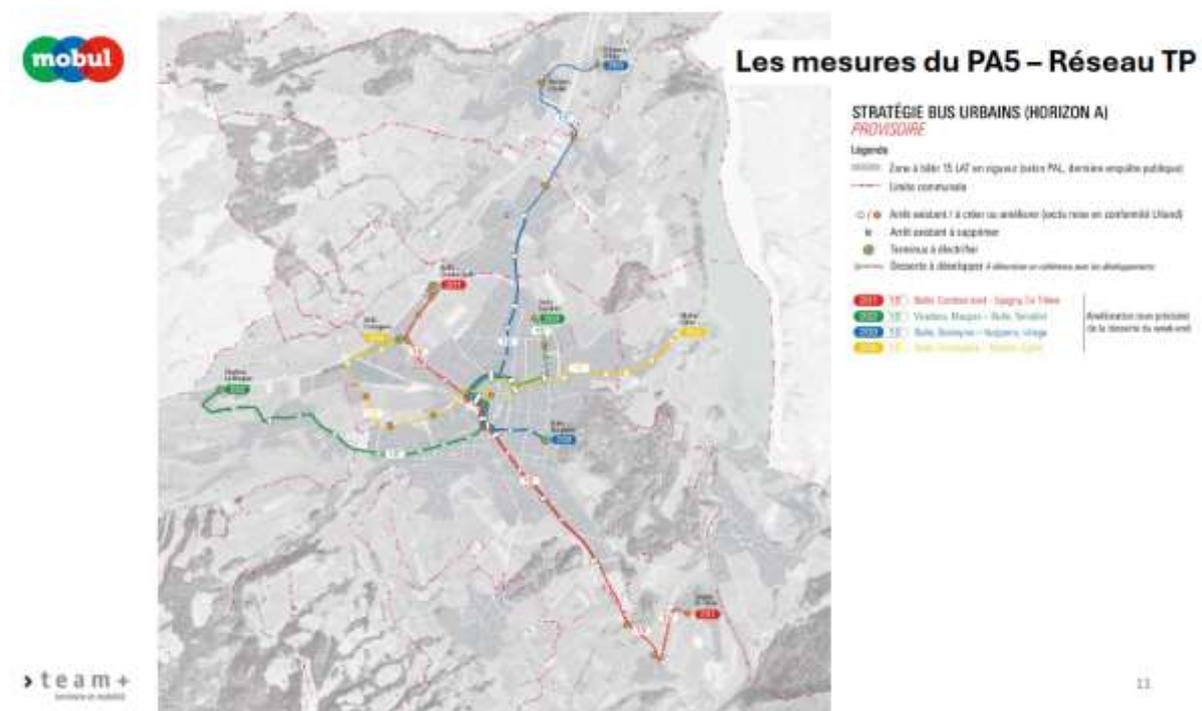
# Commune de Marsens

## Situation future

Le PA5 a été soumis à une consultation publique qui s'étendait du 11 octobre au 10 décembre 2024. Les communes pourront se déterminer d'ici à la mi-janvier. Les mesures planifiées au PA5, une fois validées, seront déposées à Berne en juin 2025 pour une mise en œuvre des mesures, en priorité, A entre 2028 et 2032.

La décarbonation du réseau est un objectif de l'association. Cette vision et le développement de la zone Rolex permettront un rééquilibrage de la longueur des lignes. Cela donnera ainsi la possibilité de recharger les bus aux terminus. Cette décarbonation se fera par étape pour tenir compte de l'amortissement des bus actuels.

Selon la planification, pour l'horaire 2029 (décembre 2028), un terminus sera donc réalisé à Vuippens, réglant la problématique de l'arrêt provisoire et du système de boucle. La nouvelle ligne 201 sera quant à elle prolongée jusqu'à « Epagny – En trême ».



En conclusion, il est essentiel de souligner que retarder l'intégration de la commune au réseau urbain, en attendant la décarbonation, aurait pu sembler envisageable, mais cette option comportait un risque majeur : l'arrêt à Vuippens aurait pu perdre sa pertinence à long terme. En effet, le potentiel démographique et donc le faible nombre de voyageurs ne garantiraient pas la justification de cette extension.

C'est pourquoi, pour le Conseil communal, il est important de saisir l'opportunité qui a pu être négociée pour que l'ensemble des citoyen-ne-s puisse bénéficier des bus Mobul, même si cela comporte actuellement quelques petits désagréments.

Fait le 5 décembre 2024 / mfd